

PARCS À VÉLOS SÉCURISÉS

La Municipalité a installé un parc à vélos sécurisé à la Gare de Martigny.
D'autres stationnements identiques sont prévus en ville.



C'est à la gare que la Ville de Martigny a installé son premier parc à vélos sécurisé. Les usagers peuvent désormais y garer leur deux-roues en toute sérénité grâce à un système de sécurité nécessitant une carte RFID.

Prochainement, les secteurs de la Place du Manoir et du Moulin Semblanet bénéficieront également de ce service.

DISPONIBILITÉ DES CARTES :

- Guichet de la police municipale, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, selon [l'horaire en vigueur](#).
Les cartes sont limitées.

TARIF :

- 100.00 frs (TTC)

VALIDITÉ :

- 1 année dès la 1^{ère} utilisation

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Ce site est placé sous la responsabilité des utilisateurs. Les usagers répondent des dommages qu'ils auront causés tant sur les installations que sur des véhicules de tiers.
- Carte non remboursable et non remplaçable.
- La Municipalité décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages.

Martigny, le 30 juin 2020

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE